Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260629-07QUATERB-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Procurations :	0
Votants :	14

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2026

Date de convocation : 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Avaient donné pouvoir : /

Était absent excusé : Monsieur Anthony CADET

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

07QUATER – 29/06/2026 : Tarifs communaux : Fourniture de repas à l'école privée St Joseph de Kergrist

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan du fonctionnement du restaurant scolaire.

Il indique que les dépenses de fonctionnement du service demeurent élevées en raison du coût des denrées alimentaires et de l'énergie, auxquelles s'ajoutent les investissements réalisés pour le renouvellement et l'acquisition de matériel.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention définit les modalités de fourniture, de livraison et de facturation des repas préparés par le restaurant scolaire municipal de Neulliac et livrés à l'école privée Saint-Joseph de Kergrist. Cette livraison est assurée par la commune de Saint-Aignan.

Il précise que le tarif facturé par repas à l'école St Joseh est supérieur à celui appliqué à la commune de Saint-Aignan afin de prendre en compte le coût du transport des repas entre Saint-Aignan et l'école privée Saint-Joseph de Kergrist.

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts supportés par le service, Monsieur le Maire et le bureau municipal proposent de revaloriser de 0,10 € le tarif des repas à compter du 1er septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260629-07QUATERB-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'augmentation de 0,10 € du tarif des repas fournis à l'école privée Saint-Joseph de Kergrist, à compter du 1er septembre 2026 ;

- fixe les tarifs comme suit :
  - **3,50 €** par repas et par élève ;
  - **5,50 €** par repas adulte ;

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de fourniture de repas avec l'école privée Saint-Joseph de Kergrist.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE DE NEULLIAC * MORBIHAN *

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL